

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 23 juin 2022

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le PV du CA du 23 juin 2022.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration approuve le PV du CA du 23 juin 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,

- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement soumet au vote les dates de stages en entreprises des 3èmes et 4èmes SEGPA, ainsi que les 3èmes générales.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 22/09/2022.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,

- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration adopte les projets et les sorties pédagogiques 2022/2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ITALIE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration adopte le budget pour le voyage en Italie, du 5 au 10 mars 2023.

Classes des 3èmes 4èmes et 5èmes latinistes. Le Coût pour les familles est de 420 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : occupation des logements de fonction

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'attribution des logements de fonction

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'attribution des logements de fonction et la dérogation accordée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration adopte les tarifs concernant les pertes et dégradations.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le: 10/10/2022 15:21:44

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec Médiateurs nouvelle génération, formation à la médiation par les pairs dans le domaine scolaire.
Le coût est de 460 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec musique et danse.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec le SDIS 44.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le: 10/10/2022 15:21:46

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2022

Réuni le : 06/10/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec Le grand T.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/09/2022
Réuni le : 06/10/2022
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec le planning familial 44. Le coût pour le cig est de 606.95 € et de 549 € pour l'Agence Régionale de la Santé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0